



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

RÈGLEMENTS DE LA BIBLIOTHÈQUE

Inscription des résidents :

Il n'y a pas de frais d'inscription pour les résidents de la municipalité. Cependant, une preuve de résidence est exigée au moment de l'inscription (permis de conduire, facture d'Hydro-Québec, etc.). L'abonnement est effectif pour deux ans.

Inscription des non-résidents :

Les non-résidents doivent déboursier un montant de 15 \$ par année pour s'inscrire individuellement à la bibliothèque. Pour les familles non-résidentes (deux membres et plus), le montant d'inscription est de 30 \$ par année.

Enfants : (14 ans et moins)

Les enfants de 14 ans et moins devront obligatoirement avoir la signature d'un de leurs parents ou de leur tuteur sur leur carte d'inscription pour emprunter des documents et utiliser les ordinateurs.

Carte d'abonné :

À chaque visite, les abonnés doivent avoir leur carte de bibliothèque **en main.**

Prêt :

Cinq (5) documents par abonné incluant les revues (maximum 2 nouveautés).
Les documents sont prêtés pour une période de trois (3) semaines.

La bibliothèque n'est pas responsable des livres empruntés.

Prêt numérique :

Les livres numériques ne sont pas comptés dans vos prêts en format papier. Vous avez droit à cinq (5) documents pendant trois (3) semaines et jusqu'à trois (3) réservations.

Renouvellement :

Les documents peuvent être renouvelés un maximum de deux (2) fois pour un total de neuf (9) semaines sauf s'ils sont déjà réservés par un autre abonné.

Le renouvellement peut se faire en personne au comptoir de prêt, par Internet via le dossier de l'abonné ou par téléphone.

Retour des documents :

Les documents peuvent être remis au comptoir de la bibliothèque durant les heures d'ouverture ou dans la chute à documents hors des heures d'ouverture.

Réservations :

Un document déjà emprunté peut être réservé pour un abonné par le personnel au comptoir de prêt. Les abonnés ne peuvent avoir plus de cinq (5) réservations de documents locaux à leur dossier. Au moment où le personnel avertit l'abonné par téléphone que le document est disponible, celui-ci a **une semaine pour récupérer le document**. Sinon, le document non récupéré est offert à la personne suivante sur la liste de réservations ou remis en tablette.

Prêt entre bibliothèques :

Les documents que la bibliothèque ne détient pas peuvent être empruntés gratuitement aux autres bibliothèques du réseau. Cependant, un délai de livraison variable doit être calculé.

Ces prêts entre bibliothèques peuvent être renouvelés jusqu'à une date fixée par la coordonnatrice.

Carte perdue ou abîmée :

Des frais de 2 \$ seront demandés pour refaire une nouvelle carte d'abonné perdue ou abîmée (à l'exception de l'usure normale).

Documents perdus ou endommagés:

Les abonnés sont responsables des documents qu'ils empruntent. Ils ne doivent pas prêter les documents à une autre personne. Ils doivent aussi **payer** pour les documents perdus ou abîmés.

Pour plus de détails, voir la *Politique de retard, de perte ou de dommage*

Les documents abîmés doivent être déclarés lors de leur retour et l'abonné ne doit pas tenter de réparer lui-même le document en question.

Ordinateurs/ Internet :

La bibliothèque met à la disposition de tous les citoyens de Crabtree et des abonnés de la bibliothèque trois (3) ordinateurs. Une connexion Wi-Fi est également disponible sur place en libre accès. Une imprimante (impression, photocopie, numérisation) est disponible avec des frais de 0,10 \$ la feuille (noir/ blanc ou couleur).

La bibliothèque n'est pas responsable des sites consultés par ses abonnés.

Pour plus de détails sur l'utilisation d'Internet à la bibliothèque, voir la *Politique d'utilisation d'Internet*.

Prêt de jeux de société et casse-têtes :

Les jeux de société et casse-têtes sont soumis aux mêmes règles de prêt que les autres documents disponibles à la bibliothèque.

Prêt de boîtes à thème :

Les boîtes à thème sont soumises aux mêmes règles de prêt que les autres documents disponibles à la bibliothèque.
Leur contenu sera vérifié à chaque retour.
Leur contenu s'adresse aux enfants entre 2 et 5 ans.

Prêt de liseuses :

Le prêt de liseuse est limité aux abonnés individuels d'au moins 18 ans. Un dépôt de 20 \$ sera exigé lors du prêt.

Suggestions d'achat :

Des suggestions d'achat peuvent être faites à la bibliothèque par les abonnés en s'adressant au comptoir de prêt, par téléphone ou par courriel. Il faut cependant noter que la bibliothèque se réserve le droit de refuser des demandes, car :

- Les documents très spécialisés ne peuvent répondre aux besoins que d'un petit nombre d'utilisateurs;
- Les documents en langue anglaise ne peuvent répondre aux besoins que d'un petit nombre d'utilisateurs;
- Aucun document audiovisuel ne sont acquis par la bibliothèque;
- Certains documents ne sont plus disponibles sur le marché ou ne sont pas encore disponibles sur le marché;
- Le budget n'est pas illimité.

Restrictions :

Aucun animal, aucune nourriture ou breuvage n'est toléré dans le local de la bibliothèque.